

# Les agriculteurs sur le qui-vive en attendant de nouvelles mesures

Éric de La Chesnais

Si leur mouvement de contestation est moins visible, la grogne persiste, notamment contre l'accumulation des normes. Présenté mercredi, le projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles sera scruté de près.

Avec plus d'un an de retard, le très attendu projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA) va être présenté ce mercredi en Conseil des ministres. Il doit répondre aux grands défis de souveraineté alimentaire et de transitions climatique et agroécologique d'ici 2040, mais aussi à la question du renouvellement des générations. D'ici dix ans, près de la moitié des agriculteurs seront en âge de partir à la retraite. Actuellement, on dénombre 20 000 départs par an et seuls 14 000 sont remplacés. Outre les aléas climatiques, sanitaires et économiques liés au métier d'agriculteur, l'accumulation des normes - françaises et européennes - pénalise la production nationale dans un contexte de concurrence internationale. Ces réglementations, qui s'appliquent principalement dans les domaines de l'environnement, du bien-être animal et du social, peuvent dissuader les personnes intéressées par le métier d'agriculteur et expliquer, en partie, le déficit de vocations.

À l'origine, le PLOAA était principalement axé sur des mesures destinées à favoriser l'installation de nouveaux paysans, mais la crise agricole du début d'année 2024 est passée par là. Aussi les questions de simplification administra-

tive, de compétitivité et de souveraineté alimentaire devraient désormais figurer dans ce projet de loi, un texte qui doit arriver au Parlement en mai prochain, pour un vote prévu d'ici cet été sous l'œil vigilant des deux syndicats agricoles majoritaires, la FNSEA et les Jeunes agriculteurs (JA). « Nous attendons que les trois chapitres du PLOAA, souveraineté alimentaire, compétitivité et installation/transmission soient bien

**« Nous faisons face à des militants écologistes dans toutes les instances décisionnaires (...). Ils donnent leur avis sur nos projets et fixent des normes parfois déconnectées de la réalité, sans rendre de comptes à quiconque »**

Emmanuel Treureau  
Éleveur laitier en Mayenne  
et membre de la FNSEA

inscrits et correctement équilibrés », prévient Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, en s'adressant au ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, lors de la clôture du 78<sup>e</sup> congrès de l'organisation agricole, ce jeudi. « C'est ce qui

sera au cœur du projet de loi agricole », lui assure ce dernier.

Il y a urgence ! Sur le terrain, les agriculteurs, certes plus occupés qu'en janvier par les travaux des champs, sont encore très remontés. « La volonté sans précédent de l'exécutif de faire bouger les lignes et de changer le logiciel », mise en avant par Marc Fesneau, tarde à se traduire en actes. Tout comme les promesses du premier ministre, Gabriel Attal, qui avait annoncé « un contrôle unique, une simplification des procédures administratives et un délai de recours raccourci des opposants à des projets agricoles ».

Les agriculteurs pointent la présence de certains défenseurs de l'environnement dans les administrations et agences publiques, qui agissent davantage comme des militants plutôt que des fonctionnaires tenus par un devoir de réserve et de neutralité. « Nous faisons face à des militants écologistes dans toutes les instances décisionnaires, comme les directions départementales des territoires (DDT), les agences de l'eau ou l'office français de la biodiversité. Ils donnent leur avis sur nos projets et fixent des normes parfois déconnectées de la réalité, sans rendre de comptes à quiconque, notamment sur l'impact social, social et économique de leurs décisions », déplore Emmanuel Treureau, éleveur laitier en Mayenne et membre de la FNSEA.



Pour le curage des fossés, c'est-à-dire l'enlèvement de la vase dans les cours d'eau, il fallait jusqu'à peu une autorisation administrative de six mois. Or, le curage, c'est du bon sens, cela permet d'éviter les inondations. Aux Pays-Bas, ceux qui ne le font pas risquent même une amende ! Il aura fallu notre mouvement

de colère et l'intervention de Gabriel Attal pour que l'on passe dans un régime de simple déclaration administrative.

Autre barrière qu'Emmanuel Treureau espère voir levée : les recours abusifs face aux projets de développement agricole. « Cela fait dix ans que nous voulons construire un méthaneuseur,

## L'éprouvant quotidien des paysans « sous le joug » des normes et des contrôles

Après le temps des promesses du gouvernement pour calmer la colère des agriculteurs vient celui de leur mise en œuvre. Mais, dans les cours des fermes, l'attente est longue. « Malgré nos différentes rencontres avec la ministre déléguée Agnès Pannier-Runacher, notre filière est toujours en sursis, peste Pierre Varlet, directeur général de l'Association des producteurs d'endives de France. L'utilisation du benthaline, un principe actif qui lutte contre les herbes envahissantes, n'est en effet permise par l'Union européenne que jusqu'au 12 mai prochain, juste avant les semis. Pour 2025, nous sommes démunis. Cela met dans la panade 300 entreprises et 4 000 personnes. »

Plus de deux mois après les premières manifestations, le monde paysan continue de ronger son frein, dans l'attente de voir les mesures annoncées par Gabriel Attal enfin appliquées. « Les agriculteurs ne mordent plus à l'hameçon des promesses politiques sans concrétisation, averti jeudi Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, lors du 78<sup>e</sup> congrès du syndicat agricole à Dunkerque en présence de Marc Fesneau. Avec deux ministres de l'Agriculture (Marc Fesneau et Agnès Pannier-Runacher), cela devrait pourtant aller deux fois plus vite. La réalité est toute autre. « Je sais que vous avez le sentiment que certaines des mesures que nous sommes en train de mettre en œuvre n'ont pas encore produit assez d'effets concrets pour vous, dans votre quotidien », a reconnu Marc Fesneau.

Partout en France, les exemples de contraintes réglementaires déconnectées de la réalité du terrain sont légion. C'est le cas dans les productions fruitières et maraichères. « L'arrêté français abeilles nous pose de gros soucis », souligne Françoise Roch, présidente de la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF), arboricultrice à Moissac dans le Tarn-et-Garonne. « On nous oblige à épandre nos traitements phytopharmaceutiques dans un laps de temps irréalisable de cinq heures compris entre deux heures avant le coucher du soleil et trois heures après. À cette heure-là, il est difficile de trouver facilement de la main-d'œuvre. Sans compter que cela nous affaiblit un peu plus face à la

concurrence internationale car le coût horaire dans ces créneaux est encore plus élevé. En outre, à ce moment de la journée, les conditions d'épandage ne sont pas forcément optimales. Comme de nombreuses normes, elles ont été mises en place par des personnes déconnectées du terrain. »

Autre exemple : afin de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, les paysans sèment de plus en plus de bandes enherbées entre deux rangées d'arbres fruitiers. Elles sont censées attirer les insectes auxiliaires qui vont lutter contre les pucerons ravageurs. « On nous oblige à broyer l'herbe avant tout passage de traitements chimiques sur les arbres pour ne pas risquer de tuer les insectes pollinisateurs qui seraient sur les fleurs de pissenlits et de pâquerettes, poursuit Françoise Roch. Cela va à l'encontre de l'objectif initial d'amélioration de la biodiversité car cela nous oblige à dépenser du gazoil pour couper cette herbe, au risque de tuer les pollinisateurs avec les lames. Finalement, cela en dissuade plus d'un de semer ces bandes enherbées. » Pas étonnant dans ces conditions, selon la responsable de la FNPF, que l'on importe désormais sept fruits sur dix consommés en France.

Ces injonctions contradictoires touchent aussi les grandes cultures. Dans le Pas-de-Calais, Yves Courtaux, céréalier installé à Ytres, a planté des jachères mellifères (des plantes produisant du nectar et du pollen pour les abeilles) pour diminuer son recours aux traitements des plantes. « Mais je ne pouvais pas les faucher avant le 15 octobre. Or certaines saisons, il fallait le faire avant. J'ai arrêté d'en planter et désormais ce ne sont que des jachères simples car on peut les couper quand on veut, regrette-t-il. Nous sommes toujours à la merci d'un contrôle de l'Office français de la biodiversité et considérés comme de mauvais élèves. C'est insupportable. En 2021, j'ai eu un contrôle de l'OFB. Je n'avais pas utilisé de néonicotinoïdes (NNI), un anti-pucerons dans le traitement des betteraves sucrières. Plutôt que de souligner cet aspect positif, les contrôleurs ont relevé des brouillures. »

« Au lieu de nous aider à améliorer nos techniques favorables à la biodiversité, la création de l'OFB (en 2020) a contribué à complexifier l'exercice de notre métier,

constate avec amertume Françoise Roch. Alors que notre objectif est de nourrir les Français, certains veulent cesser du paysan. Nous n'en pouvons plus d'être considérés comme des voyous sous le joug de sanctions disproportionnées par rapport aux griefs reprochés. » Ainsi, tailler une haie en dehors des périodes d'autorisation, du 15 août au 15 mars en principe - jusqu'au 15 avril en 2024 -, peut coûter au contrevenant trois ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende. De quoi provoquer l'ire des paysans qui ont demandé, lors de leur mobilisation, un moratoire des contrôles de l'OFB et la fin des sanctions disproportionnées. Sur ce point, ils semblent avoir été entendus par l'exécutif. « La question des sanctions pour les atteintes à l'environnement va être revue parce qu'elles sont disproportionnées, a promis Marc Fesneau, jeudi dernier à Dunkerque. Il s'agit d'actes qui, bien souvent, ne relèvent pas du pénal. »

**« Nous sommes dans une impasse sanitaire, sous la menace d'une attaque de pucerons dévastatrice comme celle de 2020, où les rendements ont diminué en moyenne de 30 % dans toute la France et de 70 % dans certaines fermes »**

Franck Sander

Président de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB)

« Pour couper un très vieux arbre dans cinq centenaire en bordure d'un champ, sur le point de tomber sur l'exploitant ou sur l'une de ses vaches, il faut une autorisation administrative car il faut préserver les capricornes et la biodiversité qui y vit, illustre de son côté Louis, bûcheron chevronné dans les Pays de la Loire. En 2015, il faut laisser le tronc à proximité. On n'intervient plus, car on ne veut pas être dénoncé et être condamné par l'OFB à payer une amende. » Resultat, les agriculteurs préfèrent laisser les arbres se sur planter, couper ceux qui jaunent et ne pas s'en mêler d'arbres, ce qui va à

l'encontre de l'objectif de remettre des haies, dont la gestion répond d'ailleurs à quatorze réglementations différentes.

Autre sujet générant de fortes inquiétudes chez les paysans de l'Hexagone : l'interdiction de molécules phytopharmaceutiques sans solutions alternatives. Dans certains cas, comme celui des betteraves sucrières, il s'agit d'une sur-réglementation tricolore. « La France a définitivement interdit l'an dernier tous les traitements contre les pucerons à base de néonicotinoïdes, contrairement à l'Europe qui en tolère encore un, l'acétamipride, jusqu'en 2035 », fait remarquer Franck Sander, président de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB). « Nous sommes dans une impasse sanitaire, sous la menace d'une attaque de pucerons dévastatrice comme celle de 2020, où les rendements ont diminué en moyenne de 30 % dans toute la France et de 70 % dans certaines fermes, s'inquiète le céréalier alsacien. Ce printemps, nous n'avons toujours pas semé les betteraves car les champs sont trop humides. Nous pensons le faire à partir de la mi-avril, au moment où les pucerons sont les plus nombreux et les betteraves au stade le plus fragile. C'est très inquiétant et cela nous place en position de faiblesse par rapport à nos concurrents européens alors que nous étions les premiers producteurs de sucre en Europe. »

En outre, une dizaine de filières de l'interprofession des fruits et légumes (Interfel), comme celles de la production des pommes et des poires ou des noisettes, ont rejoint les betteraviers. « L'interdiction française touche non seulement les néonicotinoïdes mais aussi les produits assimilés, affirme Daniel Sauvaltre, secrétaire général d'Interfel, président de l'Association nationale pommes poires et producteur à Reignac en Gironde, une commune dont il est le maire. Nous sommes en situation de distorsion de concurrence par rapport à nos partenaires européens. » Le collectif envisagerait une action judiciaire à ce titre en Europe. « Le président de la République a pourtant dit lors de sa venue au Salon de l'agriculture qu'il n'y aurait pas d'interdictions de molécules sans solutions alternatives », rappelle Franck Sander. « Nous sommes dans ce cas de figure avec la mouche orientale qui attaque désormais les fruits.

Nous n'avons plus aucune molécule efficace pour lutter contre ce nouveau fléau », signale pour sa part Françoise Roch.

Dans certaines productions comme les endives, l'interdiction d'un traitement phytopharmaceutique relève de la réglementation européenne. « On échange avec les producteurs belges et hollandais pour une action en justice et un plan d'accompagnement de la filière », dévoile Pierre Varlet. D'ici au 12 mai prochain et la fin de l'utilisation du benthaline, le directeur général de l'Association des producteurs d'endives de France espère « trouver une solution de désherbage mécanique, chimique ou de biocontrôle efficace. Certains agriculteurs se détournent de plus en plus difficile. » On nous interdit de faire de retenues d'eau depuis vingt ans, regrette l'arboricultrice Françoise Roch, inquiète pour l'avenir de la filière. Pourtant, autour de la mare de 10 000 m<sup>2</sup> que nous avons eu la chance de pouvoir faire en 1982, il n'y a jamais eu autant de biodiversité : des hérons cendrés, des grenouilles... Ici, à Moissac, c'est de plus en plus sec l'été sur les cotéaux et on ne peut plus garder l'eau qui tombe en automne ou en hiver. Elle part à la mer... Les jeunes ne veulent pas s'installer car ils n'ont pas de visibilité sur le retour sur investissement. Un verger de pommes ou de cerises, c'est respectivement 60 000 et 80 000 euros l'hectare. Avec de telles sommes en jeu, ils hésitent à s'installer, cela ne va pas faciliter le renouvellement des générations. Ces parcelles vont terminer en friches avec des risques d'incendies pendant l'été. » Pire, pour les réserves d'eau existantes, « on ne peut curer que par tranche de 2000 m<sup>3</sup> en même temps, avec une demande d'autorisation en 30 exemplaires ». De quoi finir par boire la tasse. ■

Enfin, il n'y a pas d'agriculture sans eau. Et dans ce domaine, la France n'a cessé de pratiquer la politique de l'autruche, selon les paysans. Creuser une mare ou un étang pour irriguer des cultures ou servir de réserve d'eau aux pompiers est de plus en plus difficile. « On nous interdit de faire de retenues d'eau depuis vingt ans, regrette l'arboricultrice Françoise Roch, inquiète pour l'avenir de la filière. Pourtant, autour de la mare de 10 000 m<sup>2</sup> que nous avons eu la chance de pouvoir faire en 1982, il n'y a jamais eu autant de biodiversité : des hérons cendrés, des grenouilles... Ici, à Moissac, c'est de plus en plus sec l'été sur les cotéaux et on ne peut plus garder l'eau qui tombe en automne ou en hiver. Elle part à la mer... Les jeunes ne veulent pas s'installer car ils n'ont pas de visibilité sur le retour sur investissement. Un verger de pommes ou de cerises, c'est respectivement 60 000 et 80 000 euros l'hectare. Avec de telles sommes en jeu, ils hésitent à s'installer, cela ne va pas faciliter le renouvellement des générations. Ces parcelles vont terminer en friches avec des risques d'incendies pendant l'été. » Pire, pour les réserves d'eau existantes, « on ne peut curer que par tranche de 2000 m<sup>3</sup> en même temps, avec une demande d'autorisation en 30 exemplaires ». De quoi finir par boire la tasse. ■



Une action menée à l'appel des syndicats agricoles FDSEA et Jeunes Agriculteurs à Nîmes (Gard), le 28 mars. Les manifestants s'en sont pris aux portes de la direction départementale des territoires (DDTM), puis ont bloqué une plateforme logistique de Carrefour (ci-dessus).

LUC AUFRÈRE/ANADOLU VIA AFP

**« Il faudrait redonner une marge de manœuvre aux maires concernant la gestion de l'eau, des fossés, des haies et des espaces en friche, pour éviter les inepties »**

**Roger Houzel**  
Maire d'Offin (Pas-de-Calais) et paysan

Le tableau n'est toutefois pas totalement noir. « Les mesures gouvernementales vont dans le bon sens », remarque Roger Houzel, agriculteur en grandes cultures à Offin, dans le Pas-de-Calais. Ce village de 209 habitants, dont il est maire, a été victime des inondations records dans ce département, et déclaré en état de catastrophe naturelle. « Les aides pour les maraîchers et agriculteurs ont été efficaces, reconnaît l'édile, également paysan. Après des années d'incuries, le gouvernement a été très présent auprès des maires ruraux en matière de subventions, notamment pour réparer les bâtiments communaux, les routes et les chemins communaux. Il faudrait redonner une marge de manœuvre aux maires concernant la gestion de l'eau, des fossés, des haies et des espaces en friche, pour éviter les inepties. »

Ainsi dans l'Aude, après un refus de l'Office national des forêts, le maire de Roquefort-des-Corbères a finalement été autorisé à accueillir les chèvres d'un jeune berger venant d'un département voisin pour traiter une partie des friches de cette commune d'un millier d'âmes (nos éditions du 25 avril 2022). « Cette année, le troupeau - entre 150 et 200 chèvres - revient dans la commune. Elles vont pouvoir débroussailler 100 à 150 hectares de vignes et terres agricoles rendues à la nature, situées autour de la commune et sur la colline Saint-Martin, se réjouit le premier magistrat Luc Castan, ancien vigneron. Ces dernières sont envahies de pins d'Alep, qui constituent des véritables torchères en cas d'incendies provoqués par la sécheresse. Il n'a pas plus assez cet hiver et on va avoir un réel problème d'eau, mais nous allons abreuver le troupeau par des camions-citernes qui se rendront sur place. » ■

qui serait alimenté par les rejets de douze exploitations, fumiers et lisier principalement, mais il n'est toujours pas sorti de terre, déplore l'agriculteur mayennais. Nous avons obtenu toutes les autorisations nécessaires et, en dernier lieu, le visa du préfet. Mais il aura suffi d'un recours des artisans de la zone où doit être

érigé le méthaniseur pour tout retarder. Cela fait deux ans que nous devrions produire du biogaz, nous avons déjà perdu entre 1 million et 1,5 million d'euros. » Le grief des requérants porte sur les passages répétitifs de tracteurs et de camions dans la zone artisanale. « C'est incompréhensible, il y a trois transpor-

teurs dans la zone, pointe Emmanuel Trémeau. La justice devrait se prononcer d'ici la fin de l'année. Les délais administratifs et juridiques sont trop longs en France. En Allemagne, en dix-huit mois à deux ans, un méthaniseur peut voir le jour. » Dans l'Hexagone, le délai est en moyenne de quatre ans, soit deux

fois plus que chez nos voisins outre-Rhin. Afin de réduire ce délai, le locataire de Matignon a prévu dans ces 67 propositions - contre 62 à l'origine - de retirer un niveau de juridiction en cas de recours sur un projet agricole, c'est-à-dire de le traiter directement en appel.

